



Bernardswiller

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 06 JUIN 2023

Sous la présidence de Monsieur Norbert MOTZ, maire, en présence de tous les membres du Conseil Municipal sauf Madame Florence DURIEUX, Messieurs Richard GAMMINO, Gilbert SCHNEIDER, Julien HEILIGENSTEIN, Julien FRITZ et Pascal GEHLEN, excusés.

Secrétaire de séance : Pascal MAEDER

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 17 avril 2023
2. Approbation de devis
3. Achat de terrain
4. Révision de l'acte notarié du 14 février 2020
5. Reconduction des jobs d'été
6. Création de poste
7. Divers

-----

#### **1. Approbation du PV de la réunion du 17 avril 2023**

#### **2. Approbation de devis**

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- d'approuver :

- ✓ les deux devis de l'entreprise STORDIF avec siège à DUPPIGHEIM :
  - d'un montant de 880,00€ HT pour la réparation du moteur d'un store à l'école maternelle,
  - d'un montant de 1381,00€ HT pour la fourniture et l'installation d'un store enrouleur à l'école maternelle,
- ✓ les deux devis de l'entreprise HAAG avec siège à SELESTAT :
  - d'un montant de 2987,49€ HT pour les réparations de l'ancien tracteur,
  - d'un montant de 1520,00€ pour la fourniture d'une cuve à fioul pour le nouvel atelier communal,
- ✓ le devis de l'entreprise EIFFAGE - CLEVIA EST avec siège à DUPPIGHEIM d'un montant de 1488,20€ HT pour la fourniture de filtres pour les centrales de traitement d'air à la salle des fêtes,
- ✓ le devis de l'entreprise MANUTAN COLLECTIVITES avec siège à CHAURAY d'un montant de 3731,29€ HT pour l'achat de divers mobiliers pour le nouvel atelier communal.

### **3. Achat de terrain**

Le Conseil Municipal,

ENTENDU la proposition du maire d'acquérir la parcelle ci-après désignée et située au lieu-dit « Freiberg »,

CONSIDERANT que cette parcelle se situe dans le projet d'un futur lotissement,

VU l'accord du propriétaire concerné,

APRES en avoir discuté et après délibération,

DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- d'acquérir auprès de Monsieur BLANCK Bernard, la propriété de la parcelle cadastrée comme suit :

#### Ban de BERNARDSWILLER

Section 21 N° 107 - Freiberg – 4,43 ares terre  
(quatre ares quarante-trois centiares)

Moyennant le prix de €. 31 000,00 (trente-et-un mille euros), déterminé sur la base de €. 6.998,- l'are

- de charger Maître Benoit SIEGENDALER, notaire à BARR, de dresser l'acte notarié d'acquisition
- de charger le maire de signer cet acte pour le compte de la Commune,
- d'imputer la dépense à l'article 2111 qui sera inscrite au Budget Primitif de l'année 2023.

### **4. Révision de l'acte notarié du 14 février 2020**

Le maire rappelle qu'un acte de vente en date du 14 février 2020 a été signé entre la commune de Bernardswiller et la société Amélogis aux termes duquel la Commune a vendu à cette société un tènement foncier d'une surface totale de 208,19 ares, situé en Zone AU du PLU de Bernardswiller.

L'acte initial prévoyait une clause résolutoire permettant à Amélogis de se désister du projet, si, à la date du 30 juin 2023, aucun permis d'aménager n'avait été obtenu.

Malgré l'impossibilité de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme dans la totalité de la zone d'extension faute de consensus avec les propriétaires fonciers, la société Amélogis souhaite poursuivre le projet d'aménagement et ne pas faire valoir cette clause.

A cet effet, l'acte de vente initial doit être modifié par un avenant avant le 30 juin 2023.

Le Conseil Municipal,

ENTENDU les explications du maire,

APRES en avoir discuté et après délibération,

DECIDE à l'unanimité :

- de charger Maître Benoît SIEGENDALER, notaire à BARR, de dresser l'acte notarié complémentaire,
- de charger le maire de signer cet acte pour le compte de la Commune.

## 5. Reconduction des jobs d'été

Sur proposition de Monsieur Christian SOSSLER, adjoint, et à l'instar des années précédentes,  
Après discussion et après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité :

- de reconduire l'opération « Jobs d'été » pour l'année 2023,
- d'embaucher des jeunes domiciliés dans le village, exclusivement et en fonction des besoins de la commune, pour un travail saisonnier, afin de seconder le service technique communal durant les mois de juin et juillet 2023,
- de charger Christian SOSSLER, adjoint, de procéder au recrutement et en cas de pluralité de candidatures, d'en déterminer le nombre et de répartir la durée de travail,
- de clôturer la période de recrutement le 31 mai 2023,
- de rappeler que les candidats recrutés devront être âgés de 18 ans révolus à la date du 1er juin 2023,
- de fixer la rémunération au taux du SMIC horaire majoré de 10 % (compensation congés payés),
- d'imputer la dépense sur les crédits prévus au budget primitif de l'année 2023,
- de charger le maire de signer tous documents nécessaires.

## 6. Création de poste

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, en qualité de contractuel.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut 387, indice majoré 354.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1<sup>o</sup> de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un accroissement temporaire d'activité.

## 7. Divers

### Marché Gourmand

Laurence RUFFI, adjointe, rappelle que le marché gourmand aura lieu le samedi 24 juin 2023.

### Visite du domaine forestier par le Conseil Municipal

Le maire rappelle qu'une sortie organisée par le syndicat forestier d'OBERNAI-BERNARDSWILLER est prévue le samedi 24 juin pour les élus.



Norbert MOTZ  
Maire

Pascal MAEDER  
Secrétaire

Accusé de réception en préfecture  
067-216700310-20230606-06062023-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023